

30 décembre 1800, Batiscan

~~5 Janvier 1801~~  
5 Janvier 1801  
Requête tendante  
à faire élire un tuteur  
et un subrogé tuteur aux  
Sept enfants mineurs  
issus du mariage de feu  
Joseph Frigon avec feu  
Magdelaine Lefebvre.

A l'honorable Pierre  
Louis Deschamps Juge  
de la Cour du Banc du Roy  
pour le District des Trois Rivières

Supplie humblement Augustin  
Frigon habitant de la paroisse Ste Genevieve  
Riviere Batiscan, et a l'honneur de vous  
Representer Monsieur que Dame Magdelaine  
Lefebvre, épouse de Monsieur Joseph Frigon  
habitant de ladite paroisse Sainte Genevieve,  
seroit de cédé il y a Environ un mois, et que le  
vingt cinq du present mois ledit Joseph  
~~Frigon~~ son époux seroit aussi d'édé et que de  
leur Mariage sont issus sept Enfants encore  
mineurs, savoir Magdelaine fille agée de seize  
ans, Joseph garçon agé de quinze ans, Eustache  
garçon agé de treize ans, Josephine fille agée de  
doux ans, Pierre agé de huit ans, Archange fille  
agé d'environ trois ans et Olivier garçon agé de  
cinq ans aux quels votre Suppliant désireroit  
faire élire un Tuteur et un Subroge Tuteur  
en la maniere accoutumée pour ensuite procéder  
al'Inventaire des biens des Successions desdits  
d'édés. Ce considerez Monsieur, vu la distance  
des lieux, qu'il vous plaise autoriser M.  
Trudel Notaire a Ste Anne a faire assembler  
devant lui sur les lieux les Parents et amis,  
desdits mineurs en nombre suffisant, leur faire

A. F.



prêter serment et recevoir leur avis sur  
l'élection et nomination des dits Tuteur et  
Subrogé Tuteur. Done et dutous ledit M.  
Trudel Dressera acte pour être rapporté et  
déposé au greffe de votre dite Cour, et par lesdits  
Tuteur et Subrogé Tuteur y prêter leur  
serment d'office avant que de Procéder à aucun  
Inventaire s'il y a lieu, et vous ferez Justice  
votre Suppliant ayant déclaré ne savoir signer  
afait sa main d'un Croix.

Batiscau le 30 Décembre 1800.

Antoine Trochu <sup>La</sup> Augustin Frigon  
marié

Temoins A. Trudel s.o.  


Pris en l'assemblée devant nous pour le tout  
à six heures du matin : Trois Rivieres le 5 Janvier 1801

Duchemin s.o.  
